

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20170102_01

Séance du 2 janvier 2017

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19

Date de la convocation :

26 décembre 2016

Date d'affichage :

3 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Élection d'un conseiller communautaire

M. le Maire indique que la création de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura depuis le 1^{er} janvier 2017 se traduit par la mise en place d'un nouveau conseil communautaire, où Mignovillard est représentée par 2 conseillers communautaires (contre 8 auparavant, au sein de la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy). La loi prévoit que, dans les communes de moins de 1 000 habitants, c'est l'ordre du tableau qui désigne automatiquement les élus. Par conséquent, les deux conseillers communautaires sont de droit :

- Florent SERRETTE, maire
- Claudine QUATREPOINT, 1^{ère} adjointe au maire

Toutefois, Claudine QUATREPOINT ne souhaitant pas siéger au sein de l'EPCI, elle a adressé le 1^{er} janvier sa démission au président de la communauté de communes. Or, dans le cas d'une commune nouvelle comme Mignovillard, ce n'est pas automatiquement le

suyant dans le tableau – en l'occurrence Joël ALPY – qui devient conseiller communautaire. Le siège de Mme QUATREPOINT est considéré comme vacant et il est nécessaire de procéder à une élection pour désigner son remplaçant.

Aussi, en raison du souhait d'installer le nouveau conseil communautaire le 9 janvier prochain, le conseil municipal de Mignovillard doit pouvoir ce 2 janvier le siège vacant.

Il est procédé à une élection où seul Joël ALPY, maire délégué de Communailles-en-Montagne et 2^{ème} adjoint au maire, est candidat.

M. ALPY est élu conseiller communautaire à l'unanimité. M. le Maire sera chargé d'en informer la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SÉRRETTE